Activités d'intégration professionnelle : Stage 3

SOB3003-NASX_ARD

Domaine : **Sciences politiques et sociales** Grade académique : **Bachelier : assistant(e) social(e) (à horaire décalé) - Arlon**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
22	**412 h**

PRÉREQUIS	CO-REQUIS
SOB2005-NASX_ARD	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département social d'Arlon	Christine Biston	Axel GEERAERTS	Arnaud DERMAGNE Axel GEERAERTS Joel KINIFF Benjamin MERVEILLE

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
CC-Assistant social à horaire décalé	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Etablir une communication professionnelle

- Utiliser de manière pertinente des outils de communication adaptés au public, à l'organisation et aux réseaux
- Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- Adopter le langage professionnel du secteur
- Rédiger, synthétiser et argumenter

Interagir en milieu professionnel avec les acteurs internes et externes

- Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles en équipe au sein de l'organisation et des réseaux
- Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- Se positionner dans le respect de la déontologie

Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable

- Construire son identité professionnelle
- Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux

- Repérer et décrire les données philosophiques, juridiques, sociologiques, politiques, économiques, culturelles, psychologiques, institutionnelles, environnementales et leur évolution
- Identifier, décoder et articuler les courants de pensée
- Questionner les courants de pensée pour élaborer des hypothèses de compréhension de la réalité sociale et construire un regard critique

Au sein du processus en travail social, identifier et analyser les situations sociales avec les personnes, les groupes et les communautés

- Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts avec les personnes, les groupes et les communautés
- Identifier avec les personnes, les groupes et les communautés, les ressources et les compétences potentiellement mobilisables
- Relier, avec les personnes, les groupes et les communautés, les situations sociales et le contexte dans lequel elles s'inscrivent
- Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un plan d'action

Au sein du processus d'accompagnement, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des pratiques de travail social avec les personnes, les groupes et les communautés

- Elaborer et mettre en œuvre, avec les personnes, les groupes et les communautés, un plan d'action adapté aux situations vécues comprenant les méthodes, les stratégies, les techniques et les outils

- Evaluer, avec les personnes, les groupes et les communautés, les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus en travail social

Construire, développer et gérer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés

- Etablir une relation d'accompagnement, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des personnes, des groupes et des communautés
- Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- Développer la créativité.
- Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant·e de consolider les compétences professionnelles attendues au terme du bachelier Assistant social et de développer une pratique autonome, réflexive, responsable et inscrite dans le cadre éthique et déontologique de la profession.

L'unité d'enseignemen e doit permettre à l'étudiant·e de développer cinq capacités et attitudes transversales : se situer, communiquer, s'auto-évaluer, analyser et agir, respecter l'éthique.

Se situer : Identifier et assumer progressivement sa place en tant que futur·e professionnel·le au sein de l'institution et du secteur.

L'étudiant·e :

- comprend les missions, les valeurs, le fonctionnement et les contraintes de son institution ;
- identifie les différents mandats professionnels et institutionnels ;
- situe son intervention dans le fonctionnement global de l'institution et du secteur ;
- identifie les limites de son rôle et de son mandat ;
- prend progressivement une place professionnelle au sein de l'équipe et du réseau.

Communiquer : Adapter sa communication aux personnes, aux groupes, aux professionnel·les et aux différents contextes d'intervention.

L'étudiant·e :

- communique de manière claire, respectueuse et professionnelle ;
- adapte son langage aux interlocuteurs et aux situations ;
- maîtrise progressivement les écrits professionnels nécessaires à sa pratique ;
- transmet les informations utiles avec discernement ;
- argumente ses observations, ses analyses et ses propositions ;
- développe une communication professionnelle tant à l'oral qu'à l'écrit.

S'auto-évaluer : Porter un regard critique et constructif sur sa pratique professionnelle et sur son évolution.

L'étudiant·e :

- identifie ses acquis, ses ressources et ses difficultés ;
- reconnaît ses limites et ses besoins d'apprentissage ;
- sollicite et accueille les remarques et feedbacks ;
- questionne ses attitudes et ses choix professionnels ;
- identifie et met en œuvre des pistes concrètes d'amélioration ;
- mesure progressivement l'évolution de ses compétences.

Analyser et agir : Dépasser la simple description des situations afin d'en comprendre les différents enjeux et de construire une intervention professionnelle adaptée.

L'étudiant·e :

- recueille et organise les informations pertinentes ;
- distingue les faits, les observations, les hypothèses et les interprétations ;
- met en lien les dimensions individuelles, relationnelles, institutionnelles et sociales d'une situation ;
- mobilise les connaissances théoriques et méthodologiques pertinentes ;
- formule des hypothèses de compréhension et d'intervention ;
- argumente ses choix professionnels ;
- agit de manière adaptée et ajuste son intervention en fonction de son évaluation de la situation.

Respecter l'éthique : Agir dans le respect des personnes, de leurs droits, de leur dignité et de leur capacité d'autodétermination.

L'étudiant·e :

- respecte le secret professionnel et la confidentialité ;
- respecte le cadre déontologique de la profession et les règles institutionnelles ;
- questionne les dimensions éthiques des situations rencontrées ;
- identifie les éventuelles tensions entre les différents mandats ;
- reste attentif·ve à ses propres valeurs et représentations ;
- développe une posture professionnelle respectueuse des personnes et de leur singularité.

L'unité d'enseignement comprend trois dimensions complémentaires :

- les séminaires de projet professionnel ;
- le stage ;
- les supervisions.

1. Séminaires de projet professionnel

Les séminaires de projet professionnel permettent aux étudiant·es d'aborder et/ou d'approfondir différentes questions en lien avec la pratique professionnelle et les enjeux contemporains du travail social.

Ils constituent des espaces de réflexion collective, d'échange d'expériences et de mise en lien entre les situations professionnelles rencontrées, les apports théoriques et méthodologiques de la formation et les enjeux sociaux, institutionnels, éthiques et déontologiques.

À travers ces séminaires, l'étudiant·e sera notamment amené·e à :

- questionner son identité et son positionnement professionnels ;
- analyser les situations rencontrées dans la pratique ;
- confronter ses représentations, ses analyses et ses expériences à celles des autres ;
- mobiliser les apports théoriques et méthodologiques de la formation ;
- développer une posture réflexive et critique ;
- interroger les enjeux sociaux actuels et émergents ;
- argumenter progressivement ses choix et ses positionnements professionnels.

La participation aux séminaires est obligatoire.

2. Stage

À l'issue du stage, l'étudiant·e doit être capable de mobiliser les trois compétences principales définies pour le stage de bloc 3.

Compétence 1 — Élaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et les communautés un processus d'intervention sociale

L'étudiant·e sera capable de :

- clarifier le mandat professionnel, institutionnel et social ;
- mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées ;
- associer les personnes, les groupes et les communautés au processus d'intervention sociale ;
- favoriser et soutenir l'autonomie ainsi que la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés ;
- évaluer les méthodes, les pratiques et les actions entreprises, leurs résultats et les effets du processus d'intervention ;
- clôturer l'intervention et la réorienter lorsque cela s'avère nécessaire.

Compétence 2 — Construire, développer et gérer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés

L'étudiant·e sera capable de :

- établir une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés ;
- reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés ;
- acquérir et développer des habiletés relationnelles ;
- ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux, des situations et des contextes.

Compétence 3 — Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

L'étudiant·e sera capable de :

- valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers ;
- mener des actions de sensibilisation, de mobilisation et de conscientisation et s'y investir ;
- promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation ;
- développer sa créativité ;
- mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

3, Supervisions

La supervision constitue un espace d'accompagnement, de formation et d'analyse de la pratique professionnelle.

Elle s'appuie sur des situations concrètes rencontrées en stage par les étudiant·es et vise à favoriser :

- la prise de recul ;
- l'analyse des situations professionnelles ;
- la recherche de sens ;
- la réflexion critique ;
- le questionnement du positionnement professionnel ;
- l'identification des enjeux relationnels, institutionnels, méthodologiques et éthiques ;
- l'élaboration de pistes de compréhension et d'action.

La participation aux supervisions est obligatoire.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Analyser des situations professionnelles, concevoir et ajuster une intervention sociale avec les personnes concernées et évaluer sa posture éthique et son évolution dans la pratique du stage.

CONTENU

1. Séminaires de projet professionnel

Organisés durant l'année académique, les séminaires de projet professionnel permettent aux étudiant·es d'aborder et/ou d'approfondir différentes thématiques directement liées à l'exercice du travail social.

Ils favorisent :

- l'analyse de situations professionnelles ;
- la mise en perspective des expériences vécues ;
- la confrontation des pratiques et des points de vue ;
- la mobilisation des apports théoriques ;
- le développement d'une posture réflexive et critique ;
- la construction progressive de l'identité professionnelle.

La participation aux séminaires est obligatoire.

Les modalités pratiques, les éventuelles préparations et les supports nécessaires sont communiqués par les enseignants.

2. Stage

Le stage de troisième année est réalisé dans une institution développant des missions relevant du travail social.

Il constitue une étape majeure du processus de professionnalisation et doit permettre à l'étudiant·e de mobiliser de manière intégrée les compétences acquises au cours de sa formation.

Période et durée :

Le stage peut être réalisé entre le 1er octobre 2026 et le 28 mai 2027.

Il comprend 45 ou 65 jours ouvrables selon le programme de stage de l'étudiant·e.

Un rythme d'au minimum deux jours de présence par semaine est conseillé. Le calendrier peut également être organisé sous forme de blocs de journées consécutives, pouvant aller jusqu'à 45 ou 65 jours ouvrables consécutifs.

Les mardis et jeudis en soirée ainsi que les vendredis et samedis sont réservés aux cours. Le calendrier de stage doit être organisé dans le respect de ces contraintes.

Les jours de congé accordés dans le cadre des obligations luxembourgeoises ne peuvent pas être comptabilisés comme jours de stage.

Lieu de stage et encadrement

Le lieu de stage doit permettre à l'étudiant·e de développer les compétences et capacités attendues au terme du bloc 3.

L'institution d'accueil désigne un ou plusieurs maîtres de stage :

- exerçant une fonction d'assistant social ;
- engagés à temps plein ;
- disposant d'au moins deux années d'ancienneté dans l'institution ou dans le secteur.

Un stage ne peut pas être réalisé deux fois dans la même institution, sauf justification dûment motivée.

Compte tenu du calendrier académique et du nombre de journées de stage à réaliser, aucun changement de lieu de stage n'est possible en cours d'année.

Procédure d'entrée en stage

L'entrée en stage est conditionnée par la constitution et la validation préalable d'un dossier complet.

L'étudiant·e est responsable du suivi de son dossier et du respect des différentes démarches et échéances.

Trouver un lieu de stage

Identifier une institution compatible avec les objectifs du bloc 3 et convenir avec celle-ci des premières modalités pratiques du stage.

Rédiger le projet de stage

Compléter le document disponible sur Moodle et le transmettre au maître de formation pratique pour validation.

Constituer le dossier

Après validation du projet de stage :

- faire compléter la convention de stage par l'institution d'accueil ;
- joindre l'analyse de risques ;
- établir le calendrier prévisionnel du stage.

Faire signer et transmettre les documents

Obtenir les signatures requises de l'étudiant·e, de l'institution d'accueil et de l'établissement d'enseignement et transmettre le dossier selon la procédure définie.

Aucune prestation de stage ne peut commencer avant que le projet de stage, la convention, l'analyse de risques et le calendrier prévisionnel aient été complétés, validés et signés par les parties concernées.

Stage au Grand-Duché de Luxembourg

Pour les stages réalisés au Grand-Duché de Luxembourg, le modèle de convention spécifique au Luxembourg est obligatoire.

Aucune dérogation n'est possible à l'indemnisation légalement prévue.

Pour un stage en Belgique ou dans un autre pays que le Luxembourg, le modèle de convention belge est utilisé.

3. Supervisions

Le processus de stage est accompagné de trois ou quatre supervisions obligatoires de trois heures à l'école.

L'étudiant·e est attendu·e dans une démarche active de participation.

Il ou elle est notamment amené·e à :

- préparer les séances selon les modalités communiquées par le maître de formation pratique ;
- présenter et analyser des situations issues de sa pratique ;
- participer à l'analyse des situations apportées par les autres étudiant·es ;
- formuler des hypothèses et des questionnements ;
- accepter la confrontation des points de vue ;
- mobiliser les échanges réalisés en supervision pour faire évoluer sa pratique.

La participation aux supervisions est obligatoire

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Les enseignant·es alimentent la réflexion au moyen de sources scientifiques, professionnelles et méthodologiques ainsi que de différents supports communiqués au cours des activités d'apprentissage

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASDA3003-AIP3 — Activités d'intégration professionnelle : stage 3	Stage L'entrée et le suivi du stage nécessitent notamment : le projet de stage validé ; la convention de stage ; l'analyse de risques ; le calendrier prévisionnel ; la grille d'évaluation intermédiaire ; la grille d'évaluation finale ; le Vade-mecum du stage B3HD. Séminaires et supervisions Les étudiant·es utilisent les documents, consignes, textes, situations et supports communiqués par les enseignants ou le maître de formation pratique.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASDA3003-AIP3 — Activités d'intégration professionnelle : stage 3	412 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASDA3003-AIP3 — Activités d'intégration professionnelle : stage 3	*À définir*

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE s'inscrit dans la cohérence du programme en contribuant directement au développement d'une ou plusieurs compétences du profil de compétences du bachelier assistant social. Elle participe à la construction progressive des compétences visées par le référentiel, en synergie avec les autres UE du pôle, et prépare les étudiants à l'exercice du métier d'assistant social

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

L'évaluation au sein de cette UE est intégrée

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale est calculée conformément aux modalités d'évaluation reprises plus bas dans la fiche

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation

ASDA3003-AIP3	**Évaluation formative** L’évaluation du stage s’inscrit dans un processus continu d’accompagnement et d’apprentissage. Plusieurs moments permettent de faire le point sur l’évolution de l’étudiant·e : • l’évaluation intermédiaire ; • l’entretien individuel avec l’étudiant·e à mi-stage ; • la visite de stage ; • les supervisions ; • les échanges avec le maître de stage et le maître de formation pratique. **Évaluation intermédiaire** À mi-stage, le maître de stage et l’étudiant·e complètent conjointement la grille d’évaluation intermédiaire. Cette évaluation vise à : • identifier le niveau d’acquisition des compétences et capacités ; • mettre en évidence les acquis ; • repérer les éventuelles difficultés ; • déterminer les compétences et objectifs à poursuivre durant la seconde partie du stage. Le document est signé par les deux parties et transmis au maître de formation pratique par courriel dans un seul fichier PDF. L’évaluation intermédiaire a une fonction formative et ne constitue pas une cotation définitive du stage. **Visite de stage** Une visite est organisée par le maître de formation pratique. Elle permet un échange entre : • l’étudiant·e ; • le maître de stage ; • le maître de formation pratique. Elle vise notamment à faire le point sur : • l’intégration de l’étudiant·e ; • son positionnement professionnel ; • l’évolution de ses apprentissages ; • le développement des compétences attendues ; • les difficultés éventuelles ; • les ajustements ou objectifs à mettre en œuvre pour la suite du stage. **Évaluation finale** Au terme du stage, la grille d’évaluation finale est complétée conjointement par le maître de stage et l’étudiant·e. Elle vise à apprécier le niveau d’acquisition des compétences et capacités professionnelles au terme du processus de stage. Le document est signé par les deux parties et transmis au maître de formation pratique dans un seul fichier PDF, au plus tard 15 jours après la fin du stage. Établissement de la note de stage La note finale du stage est établie par le maître de formation pratique. Pour établir cette note, il prend en considération l’ensemble du processus de stage et notamment : • la grille d’évaluation intermédiaire ; • l’entretien individuel avec l’étudiant·e à mi-stage ; • la visite de stage ; l’investissement et la participation de l’étudiant·e dans les supervisions ;

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.